

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2014

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DE LA GIRONDE

SERVICE URBANISME AMENAGEMENT ET TRANSPORTS

ARRETE
portant mise à jour du Plan d'Occupation des Sols
de la commune de BARSAC

LE MAIRE,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-19, L.126-1 et R.123-22,

VU le Plan d'Occupation des Sols approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 23 mai 2014 approuvant le Plan de Prévention des Risques Inondation de la Garonne – secteur Rions/Toulenne et Virelade/Le Tourne sur la commune de BARSAC et instituant une servitude d'utilité publique,

VU le recueil annexé au Plan d'Occupation des Sols,

ARRETE

Article 1 – Le Plan d'Occupation des Sols approuvé de la commune de **BARSAC** est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, la servitude d'utilité publique résultant de l'arrêté préfectoral sus-visé a été reportée sur le recueil du P.O.S.

Nouvelle servitude

- PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles
- Plan de Prévention des Risques Inondation sur la commune de BARSAC
- Arrêté préfectoral du 23 mai 2014
- Service Responsable : D.D.T.M./Service Risques et Gestion de Crise

Article 2 – La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la Mairie et à la Préfecture de la Gironde.

Article 3 – Le présent arrêté sera affiché en MAIRIE durant 1 mois.

Article 4 – Le présent arrêté sera adressé au Sous-Préfet de Langon.



Fait à **BARSAC**,
le 29/9/2014
LE MAIRE,

Dominique CAVAILLOLS
1^{er} Adjoint

commune de : BARSAC/ P.O.S/mise à jour

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

(limitation administrative au droit de propriété)

liste établie le 01/09/2014

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	ACTE OFFICIEL INSTITUANT LA SERVITUDE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
PM1	SERVITUDES RELATIVES AUX RISQUES NATURELS PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES Plan de Prévention des Risques Inondation de la Garonne – Secteur Rions/Toulenne et Virelade/Le Tourne	Articles L 562.1 à 562.9 et R 562-1 à R 562.10 du Code de l'Environnement Décret 95-1089 du 5 octobre 1995 modifié par le décret n° 2005-3 du 4 janvier 2005 Arrêté préfectoral du 23 mai 2014	DDTM de la Gironde Service Risques et Gestion de Crise Cité Administrative rue Jules Ferry BP 90 33090 BORDEAUX CEDEX

visé le 22/9/2014 Vu pour être annexé à l'arrêté du 22/9/2014



le Sr. Adjoint
Dominique CHAILLUS